

À 40 ans, le *Chasse-marée* ouvre une nouvelle page

La revue consacrée à l'univers marin va fêter ses 40 ans en lançant une nouvelle formule. Gwendal Jaffry, son rédacteur en chef, revient sur l'histoire de ce titre emblématique de la culture maritime.



Gwendal Jaffry,
rédacteur
en chef du
Chasse-marée.

PHOTO : DR

Il va fêter ses 40 ans et n'a toujours pas pris une ride. À Douarnenez (Finistère), tout près de la mer, le *Chasse-marée* a su évoluer au gré des marées et des tempêtes. « **La revue a beaucoup changé** », confirme Gwendal Jaffry, son rédacteur en chef qui y trempe sa plume depuis plus de vingt ans.

En décembre, pour son numéro 318, le beau magazine de l'univers marin se réinvente une fois encore avec une nouvelle formule. Un virage pour la revue, qui garde pourtant le même esprit que celui qui animait ses fondateurs. « **Quand je regarde l'édition du premier *Chasse-marée*, rédigé par Bernard Cadoret... Il paraît toujours parfaitement d'actualité.** »

En quelques lignes, en 1981, Bernard Cadoret évoquait des problématiques qui sont encore au cœur de l'actualité. Comme l'environnement : « **Les spécialistes, de plus en plus inquiets, alertent l'opinion contre la dégradation du milieu marin** », écrivait-il alors. Il citait également les problèmes liés à la pêche, la surpêche, l'évasion que recherchent les plaisanciers sur l'eau...

Donner des clefs de compréhension aux lecteurs

Dès sa création, le magazine a joué un rôle essentiel « **dans la reconquête du patrimoine maritime. La revue ne voulait pas laisser disparaître des**



L'équipe du « *Chasse-marée* », en plein travail pour son prochain numéro.

PHOTO : MELANE JOUBERT

navires qui matérialisent notre passé », rappelle Gwendal Jaffry. Un attachement au patrimoine qui lui colle à la carène. « **On souffre un peu de cette image qui nous rattache aux navires à voiles rouges du Finistère** », déplore le rédacteur en chef.

Car aujourd'hui, le *Chasse-marée* est beaucoup plus que ça. « **La revue défend la culture maritime, oui, mais elle traite aussi de thématiques tout à fait contemporaines. L'idée, c'est de donner des clefs de compréhension au lecteur.** » Au fil des pages des différents numéros, néophytes ou passionnés peuvent « **découvrir des femmes et des hommes de mer et s'ouvrir à différents aspects de la**

culture maritime

« **On trouve aussi bien un très bon article parlant de la navigation au XVIII^e siècle qu'un reportage à bord d'un porte-conteneurs.** » Cinq journalistes permanents et plusieurs pigistes collaborent ainsi à chaque numéro.

En deux décennies, Gwendal Jaffry en a vu défiler des sujets au fil de près de 150 numéros. Pourtant, aucun ne l'a marqué plus que les autres. « **Je ne garde pas en tête un reportage ou un numéro en particulier. Mais ce qui me stupéfiait à chaque fois, lorsque je feuilletais les anciennes revues des années 1980 à aujourd'hui, c'est la somme de connais-**

sances maritimes qu'elles constituent, s'émerveille le rédacteur en chef. **C'est hallucinant !** »

Aujourd'hui comme hier, le *Chasse-marée* se veut « **revue de la culture maritime** ». Et, toujours avec la même exigence, elle entend « **continuer ce projet de création d'une encyclopédie de la mer** ». À quelques semaines des 40 ans et du lancement de la nouvelle formule (en kiosques le 2 décembre), Gwendal Jaffry estime que toutes les époques sont passionnantes. « **Certains disent que c'était mieux avant... Mais ce n'était pas mieux avant, c'était différent !** »

Sarah HUMBERT.

Une campagne de financement participatif

« **Il y a plusieurs évolutions majeures** », affirme avec enthousiasme Yveline Berréhouc, en charge de la promotion pour le *Chasse-marée*. En cette fin d'année 2020, la revue douarnéziste va bientôt fêter ses 40 ans, et fait peau neuve. En décembre, le *Chasse-marée* va présenter sa nouvelle formule et ainsi proposer de nouveaux contenus de lecture aux passionnés de la mer.

« **Une plus grande part sera accordée à l'écologie, par exemple, et les lecteurs pourront trouver un format d'interview avec des spécialistes, que nous n'avions pas avant** », détaille Gwendal Jaffry, rédacteur en chef de la revue. La mise en page a également été revisitée.

En vue de ce changement dans l'histoire de la revue, une campagne de financement participatif a été lan-

cée, via la plate-forme Kiss Kiss Bank Bank. L'idée est « **d'aller à la rencontre des curieux, à la conquête de nouveaux lecteurs** », explique Yveline Berréhouc. Les futurs lecteurs peuvent donc se pré-abonner, pour une durée variable, à partir de 30 €. L'idée, avec cette campagne de financement, est de maintenir le prix d'abonnement à l'année à 69,90 €, comme il l'est depuis quinze ans.

Dans sa nouvelle formule, le *Chasse-marée* proposera plus de 130 pages de contenu, six fois dans l'année, contre neuf numéros auparavant. Sciences, écologie, interviews de personnalités... Une plus large place sera faite aux sujets du XXI^e siècle. Le numéro 318 du *Chasse-marée* sera à découvrir en kiosque, à partir du 2 décembre.

S. H.



Dans son prochain numéro, le « *Chasse-marée* » emmènera ses lecteurs aux îles Kerguelen à bord du patrouilleur polaire français « *L'Astrolabe* ». PHOTO : GREGORY POL

Terre

Miscanthus et sorgho verdissent béton et plastique

Ces plantes peuvent tirer leur épingle du jeu dans la production d'énergie, de plastique vert ou de parpaing végétal, révèle le programme de recherche Biomass for the future.

Ces plantes sont de véritables coupes suisses ! Et en plus, elles sont pleines de promesses pour lutter contre le réchauffement climatique. Le miscanthus ou herbe à éléphant et le sorgho ont été, pendant huit ans, au centre des investigations du programme de recherche Biomass for the future (BFF) qui a livré ses résultats, hier.

De la production d'énergie renouvelable à la fabrication de béton végétal en passant par la mise en forme de matériaux composites pour l'industrie automobile, « **elles offrent un panel de possibilités très grand en cours d'exploration et qui vont exploser dans les cinq prochaines années** », s'enthousiasme Hermann Hofte, coordinateur du projet et directeur de recherche à l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture).

Des cultures en plein essor

Miscanthus et sorgho ont de nombreux points communs : ils sont sobres en engrais et en traitements phytosanitaires, résistent à la sécheresse et produisent une quantité de matière végétale ou biomasse abondante, valorisable sous différentes formes. Autant de qualités qui en font des cultures, certes encore très minoritaires, mais en plein essor.

Au début de son implantation en France, le miscanthus était essentiellement utilisé comme combustible pour chauffer les serres, les bâtiments d'élevage. Ses débouchés se sont depuis élargis : litière pour les animaux, paillage pour l'horticulture et le maraîchage, apport alimentaire dans la ration pour favoriser la rumination. Il est aujourd'hui cultivé dans 1 700 exploitations sur un total de 7 000 ha (+ 65 % en cinq ans).

De son côté, le sorgho fourrager, destiné à nourrir le bétail, étend sa surface à 28 000 ha (+ 25 % en 2020), testé par un nombre croissant



Les surfaces de miscanthus ont progressé de 13 % par an en France au cours des cinq dernières années pour atteindre plus de 7 000 ha répartis au sein de 1 700 exploitations.

PHOTO : ARCHIVES OUEST FRANCE

d'éleveurs désireux de moins s'exposer aux aléas climatiques.

Le sorgho, source d'énergie verte

Le miscanthus et le sorgho, au-delà de leurs usages traditionnels, offrent un registre beaucoup plus étendu à démontré le programme BFF. Intercalé entre deux cultures principales, le sorgho, riche en sucres fermentescibles, s'avère une matière première à rendement élevé et à faible empreinte environnementale pour la production de biogaz.

Le miscanthus, riche en lignine (partie rigide des tissus végétaux), tire son épingle du jeu dans le domaine des biomatériaux. « **Il peut remplacer le ciment dans la fabrication de blocs béton non porteurs. Il peut être utilisé comme isolant dans des armatures de cloisons** », révèle

Patrick Navard, du Centre de mise en forme des matériaux.

Autre débouché : l'industrie automobile. Un composite prometteur à base de miscanthus a été validé par PSA Peugeot Citroën. Plus léger, moins cher, il remplace avantageusement la fibre de verre, gourmande en énergie fossile. Sa commercialisation est imminente.

Le miscanthus, as de la dépollution

Et ce n'est pas fini, le miscanthus a aussi des vertus dépolluantes. Dans les Hauts-de-France, sur le site de l'usine Métal Europe, ses rhizomes (organes souterrains) font merveille pour stocker les métaux lourds du sol.

L'accueil d'une compétition avec les cultures alimentaires a été pris en compte. BFF préconise la culture du

miscanthus et du sorgho énergétique dans les aires de protection des captages d'eau, dans les zones d'intérêt écologique et sur les zones de non-traitement.

Le programme s'est aussi attelé à la création de nouvelles variétés mieux adaptées aux différents débouchés. Des sorghos plus précoces, plus résistants au froid et avec un démarrage plus vigoureux sont recherchés. Côté miscanthus, tout l'enjeu est d'introduire une plus grande diversité génétique. « **En France et en Europe, un seul clone est cultivé. Si un pathogène survient, il peut infecter et détruire toute la culture. Des nouvelles variétés stériles non invasives sont en évaluation aux champs** », indique Alain Jeanroy, président de France miscanthus.

Xavier BONNARDEL.

Terre en bref

Néonicotinoïdes : des députés déposent un recours

Le groupe de la gauche démocrate et républicaine (GDR), La France insoumise (LFI), les socialistes et Écologie Démocratie Solidarité (EDS) à l'Assemblée nationale, ont annoncé avoir saisi le Conseil constitutionnel sur le projet de loi néonicotinoïdes qui enfreint « **les exigences constitutionnelles de préservation de l'environnement et de droit à la santé** ». Ce texte, adopté le 4 novembre par le Parlement, méconnaît un principe de

« **non-régression** » selon lequel la protection de l'environnement « **ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante** » (loi biodiversité de 2016). Les députés pointent l'« **insuffisance** » de l'étude d'impact menée par le gouvernement. « **Comment est-ce possible, en 2020, qu'une étude d'impact ne fasse pas mention de l'effondrement de la biodiversité [...] dont la science dit qu'elle est liée à l'utilisation des néonicotinoïdes ?** »

Brexit : l'Ania, la FNSEA et la Coopération inquiètes

À cinquante jours du Brexit, « **les inquiétudes de fond ne sont pas réglées et de nombreux doutes persistent** », alertent la FNSEA, l'Ania (agroalimentaire) et la Coopération agricole. Elles soumettent « **deux mesures indispensables** » aux pouvoirs publics. Ne pas franchir « **la ligne rouge européenne du maintien de règles du jeu équitables** » entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ; elles rappellent ainsi leur opposi-

tion à des importations américaines de « **poulet au chlore et le bœuf aux hormones** ». Elles demandent aussi que la réserve d'ajustement pour le Brexit, dotée de cinq milliards d'euros, soit mise à disposition du secteur agroalimentaire dès le 1^{er} janvier, arguant qu'il s'agit « **de l'un des secteurs les plus durement touchés par les répercussions** ». Et que les entreprises « **se préparent** » aux possibles nouvelles mesures douanières.

Pac : accord pour les fonds de relance dès 2021

Le Parlement et le Conseil européen sont parvenus à un accord sur le volet agricole du plan de relance post-Covid de l'UE qui prévoit une répartition de 8 milliards d'euros à hauteur de 30 % en 2021 et de 70 % en 2022 (la Commission n'avait proposé de débloquer ces fonds qu'entre 2022 et 2024). Cet accord, qui doit être approuvé, va s'intégrer dans le règlement sur les mesures transitoires

pour la Politique agricole commune qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Au moins 37 % de ces nouveaux fonds devront concerner des actions liées à l'environnement et au climat (mesures agro-environnementales, production biologique, bien-être animal) et au minimum 55 % devront être réservés aux jeunes agriculteurs et pour des investissements « **durables ou dans le numérique** ».

Crédit d'impôt HVE : la Conf' dénonce un « hold-up »

La Confédération paysanne demande aux députés de ne pas voter l'amendement prévoyant le crédit d'impôt HVE (Haute valeur environnementale) dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021. Dénonçant « **une certification qui n'a que l'appar-**

rence de la transition agroécologique », la Conf' déplore que la mesure ait été adoptée par la voie d'un amendement, une procédure ayant « **l'avantage de ne pas requérir d'étude d'impact et de se faire dans la discrétion** ».